

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 186

présenté par  
Mme Pau-Langevin et M. Blisko  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 4**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article, après le mot :

« dispensé »,

insérer les mots :

« en tenant compte notamment de la distance géographique, de la situation politique du pays, de la situation économique familiale et personnelle de chaque intéressé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli et de précision.